

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère  
sur le territoire de la Ville de GENEVE,  
section PETIT-SACONNEX

du 3 février 1988

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève du  
26 novembre 1987;

vu le préavis de la commission cantonale de  
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères  
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

## ARRÊTÉ

il est donné le nom de :

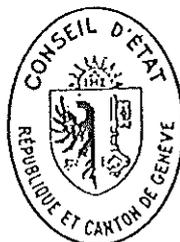
rue Thomas-MASARYK à l'artère partant du chemin de la Voie-Creuse et  
aboutissant à la rue de Montbrillant.

Premier Président de la République Tchécoslovaque, de 1918 à 1937  
(1850 - 1937).

Cette dénomination entre en vigueur le 1er avril 1988.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*[Signature]*